

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
DE FEINGS, FOUGERES SUR BIEVRE, OUCHAMPS
44, Rue Victor Drugeon
41120 OUCHAMPS**

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le douze novembre, convocation a été adressée à chaque délégué titulaire et suppléant individuellement pour la tenue du comité syndical prévu le vingt-six novembre deux mil quinze.

L'an deux mil quinze, en date du 26 novembre à 19h30, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie d'Ouchamps, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Elisabeth FERMAUT.

Nombre de délégués en exercice	:	15
Présents	:	13
Votants	:	14

Présents : Mme Isabelle BAUSIER, Vice-Présidente, Mme Yolande CHERY ayant procuration de Mme PERON Christiane et M. André SIMON, délégués titulaires de la commune d'Ouchamps ;
Mme Marie-Claude CORBIN, Mme Elisabeth FERMAUT, Présidente, M. Eric MARTELLIERE et M. Nicolas OURY, délégués titulaires de la commune de Fougères sur Bièvre ;
M. Patrick LEPAIN, délégué suppléant de la commune de Fougères sur Bièvre ;
M. Pascal JAULIN, Mme Séverine MARTY, Mme Nicole LOUVEAU, Mme Karine MICHOT et M. Gilles SAGET-LETHIAS, Vice-Président, délégués titulaires de la commune de Feings.

Excusés : M. Thomas BAGRIN et Mme Christiane PERON ayant donné procuration à Mme CHERY Yolande, délégués titulaires de la commune d'Ouchamps ;
Mme Corinne MARCHAND et M. Thomas MENAGE, délégués suppléants de la commune d'Ouchamps ;
M. Christian LABY, délégué titulaire de la commune de Fougères sur Bièvre ;
Mme Béatrice HUC, déléguée suppléante de la commune de Fougères sur Bièvre ;
Mme Yannick CONGRAS et Mme Alexandra TINGAULT, déléguées suppléantes de la commune de Feings.

Ordre du jour :

- Règlement périscolaire,
- Contrat groupe maintien de salaire,
- Décision modificative,
- Affaires diverses.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
DE FEINGS/FOUGERES SUR BIEVRE/OUCHAMPS**

Département du Loir-et-Cher
Commune d'Ouchamps

Madame Elisabeth FERMAUT, Présidente déclare la séance ouverte et désigne un secrétaire de séance :

Mme Isabelle BAUSIER

OBJET : REGLEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES

Délibération N° 46/2015

Madame la Présidente expose que dans le cadre de l'Accueil Collectif de Mineurs, le SIVOS est dans l'obligation d'établir un règlement intérieur des services périscolaires. Celui-ci a fait l'objet de la réunion de la commission de pilotage du P.E.D.T. le 03/11/2015, réunissant des élus des 3 communes de notre regroupement, des enseignants, des parents d'élèves élus et le coordonnateur des T.A.P.

Lecture est donnée du règlement qui sera mis en annexe.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le règlement des services périscolaires.

Votes pour 14

Votes contre 0

abstentions 0

OBJET : CONTRAT GROUPE MAINTIEN DE SALAIRE

Délibération N° 47/2015

Madame la Présidente explique aux délégués que les agents du SIVOS ne sont pas assurés pour la perte de salaire en cas d'arrêt maladie prolongé et que certains en ont fait la demande. La SMACL qui assure le personnel du SIVOS et la MNT proposent un contrat groupe pour leur garantir un maintien de leur salaire. La cotisation est retenue sur le salaire de l'agent, puis reversée à l'assureur. La souscription du Sivos à ce contrat permet aux agents d'obtenir de meilleures conditions de remboursement et un tarif préférentiel. Ils n'ont pas l'obligation d'y souscrire.

En conséquence, Madame la Présidente demande aux membres du Comité Syndical leur accord pour souscrire un contrat groupe maintien de salaire pour les agents du SIVOS.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical autorisent madame la Présidente à l'unanimité à souscrire au contrat groupe maintien de salaire.

Votes pour 14

Votes contre 0

abstentions 0

OBJET : DECISION MODIFICATIVE

Délibération N° 48/2015

Après avoir exposé au comité syndical que des ouvertures de crédits sont nécessaires au Budget 2015. Possible avec les économies faites sur la téléphonie, les produits d'entretien, salaires du SMISS..... et les remboursements de l'assurance pour le personnel en maladie.

Le manque de budget sur le personnel s'explique par les absences du personnel pour maladie ou formation qu'il a fallu remplacer.

Le Budget sera modifié ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

DIMINUTION DE CREDIT TOTAL 12.510,00 €

CHAPITRE 011 (Charges à caractère général)

	Somme
Article 60623 (Alimentation)	6.000,00 €
Article 60631 (Fournitures d'entretien)	800,00 €
Article 60632 (Fourniture de petits équipements)	1.300,00 €
Article 6262 (Télécommunications)	510,00 €
Article 62878 (autres organismes)	2.000,00 €

CHAPITRE 65 (Autres charges de gestion)

Article 6555 (Contribution au CNFPT)	1.600,00 €
Article 6573341 (Communes membres du GFP)	300,00 €

AUGMENTATION DE CREDIT TOTAL 14.590,00 €

CHAPITRE 012 (Charges de personnel)

	Somme
Article 6411 (Personnel titulaire)	14.590,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

AUGMENTATION DE CREDIT TOTAL 2.080,00 €

CHAPITRE 013 (Atténuations de charges)

Somme

Article 6419

2.080,00 €

(Remboursement sur rémunération du personnel)

Votes pour 14

Votes contre 0

abstentions 0

AFFAIRES DIVERSES

- Le lave-vaisselle de Fougères étant hors-service nous avons dû le remplacer : coût 2.556,00 €.
- Le paiement de la facture de contribution aux écoles privées a été fait suite à la mise en demeure de la Préfecture.
- Préfabriqué de Feings : La Socotec est passée, il faut prévoir le remplacement des éclairages mais le local peut maintenant être utilisé.
Ce local sera dans un premier temps utilisé les mardi et vendredi par les enseignants le matin et le Sivos l'après-midi pour limiter les coûts de chauffage et de personnel d'entretien.

La séance est close à 20H30.